

Mises en examen en cascade

Cogolin Plusieurs acteurs interrogés par la brigade financière qui enquête depuis 2017 ont été impliqués aux côtés du maire, Marc-Etienne Lansade, par la juridiction de Marseille.

Des auditions minutieuses et calibrées au mois de mai et juin. Puis, en ce début juillet, les mises en examen sont tombées en lien avec plusieurs dossiers gérés par la municipalité cogolinoise depuis 2014 : le port de plaisance et sa régie, une concession de plage, un terrain de camping au Yotel. Toute l'enquête de la Juridiction interrégionale spécialisée, auprès du tribunal judiciaire de Marseille, tourne exclusivement autour du secteur des Marines de Cogolin. Entendu plusieurs jours par le juge d'instruction, le maire Marc-Etienne Lansade a connu son sort le 7 juillet dernier : il a été mis en examen pour des faits de favoritisme dans le cadre de l'attribution du marché du port. Toutefois, il bénéficie du statut de témoin assisté⁽¹⁾ pour les faits de détournements de fonds public, faux et usage de faux dans ce dossier.

Les réseaux du maire

En revanche, le premier magistrat est mis en examen pour favoritisme, prise illégale d'intérêts et détournement de fonds publics s'agissant des conditions d'attribution et d'exploitation du camping Marina Paradise (Yotel), du restaurant



Eric Giorsetti, un temps dircab du maire Marc-Etienne Lansade, était devenu directeur de la régie du port des Marines en 2017, ce qui lui vaut aujourd'hui sa mise en examen. (DR)

et de la plage Hippié Chic. Et aussi pour des marchés attribués à la société Euromena, société de conseil en management de Jean-Marc Smadja. Celui qui fut un proche historique de Patrick Balkany (à la tête de la société d'économie mixte de Levallois-Perret) s'était vu confier des missions sur l'avenir des terrains du Yotel (contrat de 30 000 euros par an). À ce jour, Jean-Marc Smadja n'a pas été mis en examen dans ce dossier. Dans cette série de dossiers à en-

trées multiples, une kyrielle d'acteurs a été longuement entendue par les enquêteurs de la brigade financière. À l'issue d'entretiens musclés, ce réseau très proche du maire a également été mis en examen par le juge d'instruction. Au premier plan, Eric Giorsetti est dans l'œil de la justice pour favoritisme, détournement de fonds publics, faux et usage de faux, dans l'affaire du port. Directeur de cabinet du maire, il était devenu directeur de la régie du port des Marines

le 14 décembre 2017 (qu'il quitte en décembre 2020). C'est le contrat pour l'exploitation des amarrages du port, attribué à la société Yin & Yang, qui a attiré l'attention avec la plainte d'un candidat recalé. Le premier gérant de Yin & Yan, Jean-Michel Hayotte, est également mis en examen pour recel de favoritisme, détournement de fonds public, faux et usage de faux, abus de biens sociaux.

Les dessous d'Hippié Chic...

Autre protagoniste visé par cette enquête protéiforme, Farshad Forouzandeh, présenté comme un ami de longue date du maire. Il était employé par le prestataire du camping du Yotel. Ce site avait été loué par la municipalité au gérant de la société Marina Paradise, Jean-Pierre Goldberger, qui l'avait aussitôt sous-loué à un professionnel de tourisme. Farshad Forouzandeh a été mis en examen pour abus de biens sociaux, recel de prise illégale d'intérêt, recel de détournement de fonds publics, recel de favoritisme, fraude aux prestations à l'emploi et blanchiment dans ce volet Yotel... et aussi dans le volet Hippié Chic. Avec son épouse Marie-Laurence

Guillemard – ils ont été mariés par le maire de Cogolin en juin 2015 –, le couple n'a pas échappé aux radars de la justice pour la gestion de cette concession de plage, Hippié Chic, inaugurée le 17 juin 2016. Mme Guillemard est ainsi mise en examen pour recel de détournement de fonds publics, recel de prise illégale d'intérêt, recel de favoritisme, fraude aux prestations à l'emploi et blanchiment. Un restaurant qui avait brûlé le 17 août 2016 et pour lequel la Ville de Cogolin avait fait preuve d'une grande générosité en finançant 300 000 euros de travaux pour redresser la paillote incendiée. À ce stade de l'enquête, le créateur de la société Marina Paradise, M. Golderberger n'est pas poursuivi par la justice. De même, qu'aucune mise en examen n'a été décidée pour deux élus de la mandature 2014-2020, Audrey Troin et Rémy Félix, qui étaient devenus administrateurs de la régie portuaires aux côtés du maire, président du conseil d'administration.

N. SA.

1. Un témoin assisté est une personne mise en cause dans une affaire pénale : il bénéficie d'un statut entre témoin et mis en examen. Statut qui peut changer au cours de la procédure.